

Question d'équilibre N°2

Le réseau Équilibre, un outil au service des militants



Le réseau Équilibre régional vous livre sa seconde lettre et vous informe qu'affiches et flyers de la campagne « l'égalité n'a pas de sexe » sont disponibles sur demande au siège de l'UR. Des exemplaires seront aussi à votre disposition lors du colloque. Ci-contre une première image

L'actualité régionale

Colloque sur l'ANI et l'Égalité professionnelle : 27 novembre 2013 Lesquin

Matinée : loi sur la sécurisation de l'emploi

La loi sur la sécurisation de l'emploi, transposition de l'accord du 11 janvier entre les partenaires sociaux, a été promulguée le 14 juin 2013. Elle crée de nouveaux droits pour les salariés et rassure certains, elle fait aussi des déçus. Qu'en est-il de son application pour nous, syndicat et quel impact aura-t-elle sur les conditions de travail des salariés, et en particulier des salariées ? C'est ce que nous débattons avec des représentants de la Direccte et du monde de l'entreprise. Marie Françoise Leflon nous accompagnera toute la matinée.

Après-midi : l'égalité professionnelle

Présentation du réseau Equilibre par Chantal Guiolet, déléguée nationale à l'égalité.

Le débat a pour thème la nouvelle donne réglementaire sur l'égalité et le rôle renforcé des partenaires sociaux dans l'application de la loi. Le programme « Territoires d'excellence pour l'égalité professionnelle », sera au cœur du débat. L'Union régionale CFE-CGC Nord Pas de Calais a souscrit sans hésitation à ce projet et lancé une campagne de sensibilisation de nos adhérents (l'égalité n'a pas de sexe !). La table ronde de l'après-midi réunira les experts régionaux de la Direccte, de la DRDFE, de l'observatoire régional de la parité, du CORIF de l'ARACT et de représentants du monde de l'entreprise.

→ [Le programme](#) et [bulletin d'inscription](#) sur notre site

Question d'équilibre N°2 octobre 2013

La vie des sections :

Norauto : La CFE-CGC NORAUTO signe un accord « congé de paternité et d'accueil de l'enfant »

L'indemnisation du congé de paternité et d'accueil de l'enfant suspend le contrat de travail du collaborateur ou de la collaboratrice de Norauto, qui n'est plus rémunéré(e) par l'employeur, mais par la Sécurité Sociale, dans la limite du plafond mensuel de celle-ci. L'accord d'entreprise relatif au congé de paternité négocié par la CFE-CGC NORAUTO et en vigueur dans l'entreprise depuis le 23 octobre 2002, venait jusqu'à présent, compléter le salaire net des cadres (hommes) ayant plus d'un an d'ancienneté et dont la rémunération excédait le plafond mensuel de la Sécurité Sociale.

La CFE-CGC NORAUTO a négocié ces dernières semaines, puis signé le 12 juillet 2013 un avenant à l'accord du 23 octobre 2002 relatif au congé de paternité en vue de permettre à l'ensemble des nouveaux bénéficiaires de ce récent dispositif de percevoir également le complément de salaire versé par Norauto.

[Pour en savoir plus – La vidéo](#)

Agenda : l'égalité n'a pas de sexe, débats sur l'égalité

UL Dunkerque : 18 octobre 17H	UL 6 rue Marengo Dunkerque
UL Lille : 21 novembre 17h	UL Bd de l'usine 59000 Fives
UL Roubaix : 10 décembre 8h30 Petit déjeuner-débat	18_Bd du G Leclercq Roubaix
UD 62 : 8 novembre 17h	UD St Omer

Les débats sont ouverts aux DS, adhérents et sympathisants selon les habitudes de votre Union Locale. Ils sont aussi l'occasion de se retrouver autour d'un pot de l'amitié.

Le réseau Équilibre, un outil au service des militants

Le réseau Équilibre a été créé en 2004 au sein de la CFE-CGC. Ses membres aident ou conseillent les adhérents pour toute démarche visant à corriger une discrimination envers les femmes, les appuient dans la préparation de négociations dans votre entreprise.

**Écrivez-nous pour nous suggérer des articles, nous proposer un texte
ou un témoignage concernant votre entreprise :**

urnordpasdecalais@cfecgc.fr

Question d'équilibre N°2 octobre 2013